



RÈGLEMENT PARTICULIER

Manche N° 6 du Championnat Européen Historique de la Montagne de la FIA 2026

58ème Course de côte Int. ADAC d'Osnabrück



OSNABRÜCK (GER) – 07–09/08/2026

RÈGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International (« le Code ») et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat Historique de la Montagne de la FIA et ses Annexes (« le Règlement Sportif »),
- et le présent Règlement Particulier.

Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

Autorité Sportive Nationale (ASN) : Deutscher Motor Sport Bund e.V.

Adresse : Hahnstraße 70
D-60528 Frankfurt, Allemagne
a) Téléphone : +49 69 6330070
b) E-mail : dmsb@dmsb.de
c) Site internet : www.dmsb.de

Organisateur de la Compétition : Motorsport-Club Osnabrück e.V. im ADAC

Adresse : Amselweg 2
D-49214 Bad Rothenfelde, Allemagne
a) Téléphone : +49 172 5215638
b) E-mail : b.stegmann@msc-osnabrueck.com
c) Site internet : <https://osnabruecker-bergrennen.de>

L'adresse du Secrétariat de la Compétition du vendredi 07/08/2025, 9h00 : au dimanche 09/08/2025, 21h00:

Adresse : Alt Uphöfen 1
D-49176 Hilter-Borgloh, Allemagne
a) Téléphone : +49 5409 9058260
b) E-mail : bergrennen@msc-osnabrueck.com

Comité d'Organisation :

Composition:
Bernd STEGMANN (GER) – Président
Andre BIRKEMEYER (GER)
Marius HASSHEIDER (GER)
Sören KORF (GER)
Michael LIPPKE (GER)
Jeanine MÜLLER (GER)
Svenja NAUBEREIT (GER)
Michael SCHREY (GER)

Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Uphöfener Berg, Kreisstraße 330**

Localité : D-49176 Hilter-Borgloh

Coordonnées GPS :
52°12'00.7"N 8°12'16.6"E

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**
D-49176 Hilter-Borgloh (95 mètres)

Lieu de l'arrivée (et altitude):
D-49176 Hilter-Borgloh (168 mètres)



- c) **Longueur** : 2030 mètres
- d) **Dénivellation** : 73 mètres
- e) **Pente moyenne** : 4,5 %

Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **4**
- b) Nombre de manches de course officielle : **4**
- c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.
- d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des 3 meilleures manches de course.

Exigences en matière de Licence :

Pilotes : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D (ITD-R) ou Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale

Engagements :

Ouverture des engagements:	Dès que le Règlement Particulier est approuvé
Clôture des engagements :	29/07/2026 (Heure: 24h00)

Montant du droit:

- Avec la publicité facultative de l'Organisateur
€ 220,00 réception de l'engagement au plus tard le 05/07/2026
- € 270,00 réception de l'engagement entre le 06/07 et le 29/07/2026
(clôture des engagements)
- Sans la publicité facultative de l'Organisateur
€ 390,00

Modalités de paiement :

Voir le portail sur le site internet de l'Organisateur :
<https://osnabruecker-bergrennen.de>

Nombre maximum de participants admis : 140

Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site internet <https://registrations.fia.com/hhc>.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, dûment daté et signé par le Pilote et le Championnat Européen Historique de la Montagne 2026 – Règlement particulier
Version finale publiée le 05/07/2026

Concurrent, doit être envoyé à l'Organisateur dans les délais.

Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 90% du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

Programme et Horaire de la Compétition :

Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.

• Mercredi 05/08/2026	
20h00	Briefing des Pilotes (format numérique) <i>publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateurs aux Concurrents.</i>

• Vendredi 07/08/2026	
11h00	1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs <i>(Lieu : Holter Str. 2, D-49176 Hilter-Borgloh, salle de réunion)</i>
12h00–18h30	Vérifications administratives
12h30–19h00	Vérifications techniques
14h00–14h30	Le directeur de la course répondra aux questions sur le briefing des pilotes devant la salle de réunion des commissaires sportifs, Holter Str. 2, D-49176 Hilter-Borgloh.

• Samedi 08/08/2026	
07.00–07.30	<i>(seulement si convenu au préalable avec la direction de course :)</i> Vérifications administratives Vérifications techniques
11h00	Essais officiels – 2 ^{ème} manche
13h30	Essais officiels – 3 ^{ème} manche
16h00	Essais officiels – 4 ^{ème} manche



• Dimanche 09/08/2026	
08h00	1 ^{ère} manche de course
10h30	2 ^{ème} manche de course
13h00	3 ^{ème} manche de course
15h00	4 ^{ème} manche de course
60 min (env.) après la dernière manche de course	Cérémonie de podium (Lieu : chapiteau VIP)

Vérifications administratives :

Lieu : Secrétariat de la Compétition

Vérifications techniques :

Lieu : Hof Middendorf, Klein-Dratum 1,
D-49176 Hilter-Borgloh

Contrôles supplémentaires (pesage etc.) :

Lieu : Parc d'arrivée

Parc Fermé:

Lieu pour les voitures FIA :

- Hof Middendorf, Klein-Dratum 1,
D-49176 Hilter-Borgloh
- et (si besoin) entre la ligne de départ et le poste 1

Tableau d'affichage officiel :

Le tableau d'affichage officiel de l'événement est disponible exclusivement sous forme numérique dans l'application Sportity. Il sera mis à jour en continu pendant l'événement. Pour accéder au tableau d'affichage officiel, tous les participants doivent se connecter à l'espace officiel sur Sportity.

Mot de passe : **HC-MSCOS**

Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique historique de la FIA et répondant aux prescriptions techniques de l'Article 258-1 de l'Annexe K pour les catégories et classes suivantes :

3.1 Catégorie 1

Périodes: C, D, E, F, G1

Catégorie 1 (SAL, OT, T, GT, TC, GTS)	
Classe	
A1	jusqu'à 1000cm ³
A2	jusqu'à 1300cm ³
A3	jusqu'à 1600cm ³
A4	jusqu'à 2000cm ³
A5	plus de 2000cm ³

3.2 Catégorie 2

Périodes: G2, H1

Catégorie 2 (T, TC, GT, GTS)	
Classe	
B1	jusqu'à 1000cm ³
B2	jusqu'à 1300cm ³
B3	jusqu'à 1600cm ³
B4	jusqu'à 2000cm ³
B5	plus de 2000cm ³

3.3 Catégorie 3

Périodes: H2, I

Catégorie 3 (T, CT, GT, GTS)	
Classe	
C1	jusqu'à 1300cm ³
C2	jusqu'à 2000cm ³
C3	plus de 2000cm ³

3.4 Catégorie 4

Périodes: J1, J2

Les Concurrents engagés dans la Catégorie 4 doivent se conformer au règlement de la FIA figurant à l'Annexe VII de l'Annexe K.

Catégorie 4 J1 (T, CT, GT, GTS) – du 01.01.1982 au 31.12.1987)	
Classe	
D1	jusqu'à 1600cm ³
D2	jusqu'à 2000cm ³
D3	plus de 2000cm ³

Catégorie 4 J2 (T, CT, GT, GTS) – du 01.01.1988 au 31.12.1992)	
Classe	
D4	jusqu'à 1600cm ³
D5	jusqu'à 2000cm ³
D6	plus de 2000cm ³

3.5 Catégorie 5

Périodes: K, KC, K1, K2, KRC, KGT

Les Concurrents engagés dans la Catégorie 5 doivent se conformer au règlement de la FIA figurant à l'Annexe VII de l'Annexe K.

Catégorie 5 (T, CT, GT, GTS) – du 01.01.1993 au 31.12.2000)	
Classe	
E1	jusqu'à 1400cm ³
E2	jusqu'à 1600cm ³
E3	jusqu'à 2000cm ³
E4	plus de 2000cm ³

3.6 Catégorie 6 – Monoplaces et voitures des course biplaces

Périodes: C, D, E, F, GR, HR, IR, IR1, JR1T, JR2, KR, KR1, KR2

Catégorie 6		
Classe		
F1	1919-1953	Aucune limite de cylindrée

Catégorie 6 GR, HR, Monoplace GR, HR (TSCR, HST 1-5, S2/1)	
Classe	
F2	jusqu'à 1600cm ³
F3	jusqu'à 2000cm ³
F4	plus de 2000cm ³

Catégorie 6 JR (TSRC, S2/3, GC 1a, GC 1b, GC 2a, GC 2b, SN/2500, SN/3000), IR (TSRC, HST 1-5, S2/2) Monoplace JR, IR, IR1	
Classe	
F5	jusqu'à 1600cm ³
F6	jusqu'à 2000cm ³
F7	jusqu'à 2500cm ³ + jusqu'à 1500cm ³ Turbo
F8	jusqu'à 3000cm ³
F9	jusqu'à 3500cm ³

Catégorie 6 KR (TSRC, WSC, SR1, SS jusqu'à 2000cm ³) Monoplace KR1 (F1 3000cm ³) KR2 (F3000, FNissan, FLibre plus de 2000cm ³)	
Classe	
F10	jusqu'à 1600cm ³
F11	jusqu'à 2000cm ³
F12	jusqu'à 3500cm ³

Article 4 – Obligations des Participants

Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'Organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition. Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admis au départ.

Publicité :

L'Organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du « Championnat » : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif*
- Autres : *annoncé par l'Organisateur dans un additif*

Article 5 – Principaux officiels

A) Directeur de course :

Michael SCHREY (GER)
Portable : +49 173 5473857
E-mail : schrey@alfsee.de

B) Directeur de course adjoint :

Holger MAES (GER)
Portable : +49 178 7111555
E-mail: maestrocars@gmx.de

C) Collège des commissaires sportifs :

Włodzimierz SZANIAWSKI (POL) – Président
Pedro MELVILL (POR) – 2ème commissaire international
TBA – commissaire national

D) Observateur FIA :

Pablo ANDRÉS PÉREZ (ESP)

E) Délégué éligibilité FIA :

Igor HORACEK (SVK)

F) Commissaire technique en chef :

TBA (GER)

G) Commissaires techniques :

Christian SCHLEICHER (GER)
André BROCHADO (LUX)
Jean-Guy MOSBEUX (GER)
Thomas VOLKMANN (GER)

H) Médecins :

Thomas KARNSTEDT (GER) – Chef de l'équipe médicale
Dr. Matthias KUCKELAND (GER)



I) Chronométrateur en chef :
Thomas STOLL (GER)
Société: EDV- und Zeitnahmeservice Stoll GbR

J) Délégué sécurité ASN :
Kevin FERNER (GER)

Chef de sécurité :
Holger MAES (GER)

K) Secrétaire de la Compétition :
Michael LIPPKE (GER)

L) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :
Michael LIPPKE (GER)

M) Responsables des relations avec les Concurrents

Petra FRENTROP (GER)
Portable : +49 173 9365539
Email : petra.frentrop@gmx.de

Marius HASSHEIDER (GER)
Portable : +49 160 94621864
Email : mariushassheider@aol.com

N) Responsables du parc d'assistance :

Andre BIRKEMEYER (GER)
Portable : +49 176 56813970
Email : a.birkemeyer@gmx.de

Marius HASSHEIDER (GER)
Portable : +49 160 94621864
Email : mariushassheider@aol.com

Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'Organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers, pour la manifestation, à valeur de :

- € 10 000 000 pour les dommages corporels et matériels
- € 1 100 000 pour dommage au patrimoine

Assurances accident avec montant des garanties pour :

- Les accompagnants de Pilotes
- € 15 500 en cas de décès
- € 31 000 en cas d'invalidité progressive de 225%
- € 69 750 en cas d'invalidité totale

Officiels et commissaires

- € 31 000 en cas de décès
- € 62 000 en cas d'invalidité progressive de 225%
- € 69 750 en cas d'invalidité totale

Spectateurs

- € 15 500 en cas de décès
- € 31 000 en cas d'invalidité

L'assurance responsabilité civile de l'Organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

Article 7 – Réclamations et appels

7.1 Réclamations

Les réclamations doivent être déposées conformément à l'article 13 du CSI.

Montant de la caution de réclamation : € 500

7.2 Appels

Les appels doivent être interjetés conformément à l'article 15 du CSI et à l'article 14 du Règlement Juridique et Disciplinaire (RJD).

Montant du droit d'appel :

- € 3 000 pour une organisation ou toute autre personne morale ;
- € 1 000 pour une personne physique, conformément à l'article 14.1.2 du RJD.

Montant de la caution d'appel :

- € 6 000 pour une organisation ou toute autre personne morale ;
- € 3 000 pour une personne physique, conformément à l'article 14.1.2 du RJD.

7.3 Droit de révision

Les demandes au titre du droit de révision doivent être déposées conformément à l'article 14 du CSI.

Montant de la caution relative au droit de révision : € 1 000.

Article 8 – Podium, Prix et Récompenses

8.1 Trophées et prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de trophées par l'Organisateur comme suit :



a) Catégories 1, 2, 3, 4, 5 et 6

Classement par Catégorie du Championnat	
	Trophée
1 ^{er}	1 Coupe
2 ^{ème}	1 Coupe
3 ^{ème}	1 Coupe

8.2 Prix en espèces et/ou prix spéciaux

Des prix en espèces et/ou prix spéciaux seront distribués par l'Organisateur comme suit :

Classement par Catégorie du Championnat	
	Prix en espèces
1 ^{er}	€ 300

8.3 Trophées

- a) Les trophées seront remis quel que soit le nombre de partants.
- b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix :
Les trophées sont remis lors de la cérémonie de Podium.

8.4 Prix en espèces

- a) Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.
- b) Tous les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.
- c) Remise des prix :
L'Organisateur versera les prix en espèces par virement bancaire en temps utile après la Compétition, sur demande par courrier électronique à b.stegmann@msc-osnabrueck.com en indiquant les coordonnées bancaires de l'ayant droit.

Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'Organisateur

Voir Annexe.

VISA DE L'ASN N° BG-15309/26

VISA DE LA FIA N° 6.EHHC.GER.05.07.2026

ANNEXE

Dispositions particulières

En cas de non-respect des dispositions de cet Annexe (y compris par un assistant du Pilote / Concurrent) le Pilote / Concurrent s'expose à l'exclusion de la Compétition ou à d'autres sanctions des commissaires sportifs.

1.

Lors de l'inscription, les Pilotes / Concurrents doivent indiquer l'espace dont ils ont absolument besoin dans le parc d'assistance, c'est-à-dire pour le(s) véhicule(s) de course et 1 véhicule de transport.

L'Organisateur attribue l'emplacement dans le parc d'assistance sur la base de cette indication de manière contraignante et en informe les intéressés en temps utile.

2.

Les Pilotes / Concurrents sont tenus à ne pas occuper les emplacements non affectés par les Organisateurs.

L'organisation du stationnement des véhicules de course et de transport dans le parc d'assistance sur la route publique doit être telle qu'au moins une demi-largeur de la voie publique soit gardée libre (voie de secours).

3.

Les Pilotes / Concurrents et les membres des équipes s'engagent à se comporter de manière à ne mettre personne en péril et à n'importuner personne plus que strictement nécessaire. En particulier, la conduite de véhicules motorisés par des enfants et des jeunes est interdite dans la zone de la Compétition.

4.

Pour éviter la contamination du sol, chaque Pilote / Concurrent doit créer une surface hydrofuge et résistante aux hydrocarbures (feuille, tapis environnement en plastique) dans le cadre de sa voiture de compétition. Ceci est à apporter par le Pilote / Concurrent lui-même.

5.

L'huile usagée doit être stockée et éliminée uniquement dans des contenants prévus à cet effet.

6.

Les eaux usées, p.ex. des camping-cars, doivent être vidangés aux installations de stockage disponibles. L'écoulement des liquides sur d'autres sites est expressément interdit.

7.

Il est interdit de marquer à la peinture les balises situées sur le parcours, destinées à la délimitation publique ; elles sont la propriété de l'arrondissement d'Osnabrück. Les balises sont retirées de toute façon avant les essais.